

Point d'étape de la rentrée 2018

DAMIEN LABBÉ, PRÉSIDENT UNDIA
LE 01 OCTOBRE 2018

Vous êtes nombreux à vous demander quand UNDIA entamera des procédures juridiques à l'encontre du protocole 2016, et cette question est bien légitime. La réponse est simple : **nous attendons**. Et nous allons vous expliquer pourquoi.

De grands bouleversements à venir

Si vous suivez un peu l'actualité, si vous avez lu les articles que nous avons partagé sur le forum, vous le savez sans doute : une réforme de l'assurance chômage se prépare actuellement. Celle-ci devrait voir le jour en février ou mars 2019. **Personne, absolument personne aujourd'hui dans le pays ne sait ce qu'elle contiendra** ; mais tout le monde s'accorde à dire qu'elle sera **de grande ampleur**.

Si vous avez lu la presse, qu'elle soit de gauche ou de droite, économique ou généraliste, le constat est unanime : les propositions du Medef comme les projets du Gouvernement laissent présager d'**un avenir bien sombre pour l'assurance chômage**.

Parmi les axes de réflexion de cette réforme on peut s'attendre notamment à :

► **une baisse (voir la suppression) des allocations pour les salariés qui cumulent contrats courts et assurance chômage.**

Le conseil économique et social préconise « qu'il ne soit plus possible de pouvoir travailler la moitié du temps en enchainant les contrats courts tout en gagnant un revenu proche du temps plein », le rôle de l'assurance chômage « n'étant pas de subventionner certains métiers ou secteurs d'activité dont les emplois sont instables », tandis que le secrétaire d'Etat et patron de LREM qualifie de « vraies

déviances » le fait de pouvoir « travailler un peu et bénéficier des droits au chômage » (Le nouvel obs, 12 juillet 2018)

► **Une allocation universelle, c'est à dire la MÊME allocation pour tous quelque soit le niveau de rémunération** d'origine. Soyons clairs : cette allocation universelle risque d'être plus proche de 75% du SMIC net que de 90% du salaire brut d'un cadre.

« Pour arriver à une refonte totale du système d'assurance chômage, [le patron du MEDEF] compte en premier lieu sur la création d'une "allocation universelle forfaitaire financée par la CSG". » (Capital, 3 septembre 2018)

Bien sûr, ces réformes concerneront en premier lieu le régime général, mais nous ne sommes qu'une dérogation à ce régime, et ce qui change dans la règle de droit commun aura forcément un impact sur nous. Il nous paraît urgent d'attendre car **nous ne pourrions attaquer qu'une fois** : une seule et unique fois. **Attaquer l'Etat en justice est un acte long, compliqué, et horriblement cher.**

Nous n'avons pas encore tout à fait les moyens financiers d'attaquer le premier protocole, **nous n'aurons pas les moyens d'en attaquer un deuxième** dans la foulée du premier.

Alors devrait-on plutôt dépenser l'intégralité de notre « trésor de guerre » pour s'attaquer à ce qui sera bientôt, selon toute vraisemblance, un fantôme ; ou devrait-on plutôt choisir d'attaquer l'éventuel protocole 2019 qui promet, au vu de ce que nous avons pu lire comme vous dans la presse, d'être bien pire que celui qui nous préoccupe aujourd'hui ?

La raison nous pousse à la seconde solution.

Les angles d'attaque

Pourtant, il y a une lueur d'espoir. Il y en a même deux.

Nous sommes l'exception

La première peut paraître paradoxale : vous le savez peut-être, depuis ce mois-ci, l'assurance chômage n'est plus un acquis.

En effet, **les cotisations sociales ont été supprimées pour les salariés du régime général**, le tout compensé par une hausse de la CSG pour tous – cette

mesure qui fait grincer des dents les retraités, ne comprenant pas pourquoi ils financent un chômage dont ils ne bénéficieront par définition jamais. La mesure n'est pas strictement technique : **ne plus cotiser officiellement au chômage, c'est perdre un droit, le droit à cette dite assurance.**

Une catégorie de salariés verse pourtant encore des cotisations à l'assurance chômage : nous. En effet, si la cotisation est passée de 2,4% à 0% pour le régime général (donc a disparu), **pour nous elle n'a été que diminuée de moitié, passant de 4,8 à 2,4%.** Ainsi, nous sommes les derniers salariés de France à cotiser à l'assurance chômage ; les dernier, donc, à pouvoir la considérer comme un droit acquis.

Mais pour porter cet argument devant un tribunal, peut-être même devant le conseil d'Etat, il faut avoir les moyens de le faire, et savoir saisir le bon moment, moment qui n'est pas encore arrivé.

L'absence de volonté

La seconde tient en une déclaration de Muriel Penicaud, Ministre du Travail :

Sur le dossier des intermittents du spectacle, et le fait de savoir s'il serait aussi ouvert, la ministre a indiqué que «pour l'instant c'est un sujet qui n'a été soulevé ni par le patronat, ni par les syndicats, ni par le gouvernement». (Le Figaro, 2 septembre 2018)

Nous ne savons pas encore quel crédit nous pouvons accorder à cette déclaration. **Et si finalement, malgré cette réforme d'ampleur, les annexes 8 et 10 n'étaient pas touchées ?**

Il va de soit que dans ce cas là, si aucune réforme ne devait intervenir en 2019 concernant notre régime, alors oui : nous attaquerons comme prévu le protocole 2016.

Nous vous tiendrons, comme à notre habitude, informés de l'actualité sociale qui nous concerne. Et nous continuerons de vous aider sur toutes les questions administratives.

Nous attendons, certes, mais nous restons très actifs en coulisse : en plus de l'assistance personnalisée que nous vous apportons chaque jour par email, de la veille juridique pour vous tenir informés des méandres administratifs et des rendez-vous que nous multiplions aussi bien pour sensibiliser les producteurs que les partenaires sociaux à nos difficultés, **nous préparons actuellement des outils pour vous aider à passer le cap du prélèvement à la source. Ils seront à votre disposition avant janvier.**

Belle journée à tous !

Liens presse :

https://www.nouvelobs.com/economie/20180711.OBS9543/assurance-chomage-5-questions-sur-le-big-bang-que-prepare-le-gouvernement.html?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#Echobox=1531379063

<https://www.capital.fr/entreprises-marches/allocations-chomage-comment-le-medef-veut-remettre-a-plat-le-systeme-1305299>

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/09/02/20002-20180902ARTFIG00085-assurance-chomage-le-gouvernement-dit-n-avoir-aucun-tabou.php>

Autres articles à lire :

<https://fr.reuters.com/article/topNews/idFRKCN1LE260-OF RTP>

https://mobile.francetvinfo.fr/economie/emploi/chomage/assurance-chomage-le-projet-choc-des-patrons_2923805.html#xtor=CS2-765-%5Bfacebook%5D-&xtref=http://m.facebook.com

WWW.UNDIA.FR

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK : **[@ASSOUNDIA](https://www.facebook.com/ASSOUNDIA)**, SUR TWITTER : **[@ASSOUNDIA](https://twitter.com/ASSOUNDIA)** ET INSTAGRAM : **[@ASSO_UNDIA](https://www.instagram.com/ASSO_UNDIA)**

TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLICATION IPHONE GRATUITE : **APP.UNDIA.FR**

POUR TOUT PROBLÈME LIÉ À L'INTERMITTENCE : **ASSISTANCE@UNDIA.FR** (ADHÉRENTS SEULEMENT)

POUR ADHÉRER : **ADHESION.UNDIA.FR**